



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette, le mardi 6 août 2013 à 18 h 30.

Sont présents : Monsieur Émile Loranger, maire
 Madame Josée Ossio
 Monsieur Louis Marcotte
 Monsieur André Laliberté
 Monsieur Yvon Godin
 tous conseillers et formant quorum

Sont également présents : Monsieur Serge Lapointe, directeur général
 M^c Claude Deschênes, greffier
 Madame Marie-Ève Lemay, directrice de cabinet

Sont absentes : Madame Sylvie Falardeau, conseillère
 Madame Sylvie Papillon, conseillère

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

178-13 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Madame Josée Ossio, appuyé par Monsieur Louis Marcotte et résolu :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Fourniture de sacs pour construction de digues – octroi de contrat;
4. Période de questions;
5. Levée de la séance.

ADOPTÉE

179-13 3. FOURNITURE DE SACS POUR CONSTRUCTION DE DIGUES – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation, le 29 juillet 2013, auprès de deux entreprises pour l'acquisition de sacs pour la construction de digues;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 6 août 2013 et que deux (2) soumissions ont été reçues, lesquelles se détaillent comme suit :

Compagnie	Prix forfaitaire soumissionné
Bellemare abrasifs & minéraux	71 370,73 \$
Solutions d'inondation mondiale inc./Global Flood Solutions inc.	63 523,69 \$

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la compagnie Solutions d'inondation mondiale inc./Global Flood Solutions inc., pour un montant de 63 523,69 \$, toutes taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Madame Josée Ossio, appuyé par Monsieur Louis Marcotte et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette octroie le contrat pour la fourniture de sacs pour la construction de digues à la compagnie Solutions d'inondation mondiale inc./Global Flood Solutions inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 63 523,69 \$, toutes taxes incluses.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit prélevé à même le poste budgétaire « 59-110-00-000 », excédent (déficit) de fonctionnement non affecté » (surplus accumulé).

QUE le conseil municipal autorise monsieur le maire, Émile Loranger, ing., ou en son absence ou incapacité d'agir, le maire suppléant, et le greffier, M^e Claude Deschênes, ou en son absence ou incapacité d'agir, le directeur général, monsieur Serge Lapointe, ing., à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution, si requis.

QUE le trésorier, ou en son absence ou incapacité d'agir, la trésorière adjointe, après approbation du directeur général, soit, et est autorisé à effectuer tous les paiements concernant les demandes qui proviendront de la compagnie, sur production des documents requis, et ce, pour un montant total maximum de 63 523,69 \$, toutes taxes incluses.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

180-13 5. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour a été traité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur Yvon Godin, appuyé par Madame Josée Ossio et résolu :

QUE la séance soit et est levée à 18 h 35.

ADOPTÉE

(S) Émile Loranger

(S) Claude Deschênes

ÉMILE LORANGER, ing.
Maire

CLAUDE DESCHÊNES, avocat
Greffier de la Ville